

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 22 janvier 2020 à 19 heures 30 minutes au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	Canton de St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chartterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Casapédia / St-Jules

ainsi que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière et le personnel suivant: mesdames Lynn Fortin, Ana Mattos, Mélissa Bélanger, messieurs Dany Voyer, François Bujold.

Absent: Représentant de la ville de New Richmond

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents forment quorum. Le préfet procède à l'ouverture de la séance à 19 heures 30 minutes et souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2020-01-01 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption des procès-verbaux du 27 novembre et du 17 décembre;
- 2.- Adoption des comptes à payer du mois de novembre et décembre;
- 3.- Correspondance:
 - 3.1 Lettres diverses;
 - 3.2 Compte-rendu rencontres Table des MRC de la Gaspésie et rapport des dossiers travaillés durant l'année 2019;
- 4.- Administration:
 - 4.1 Adoption du règlement 2020-01 permettant d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2020;
 - 4.2 Adoption du règlement 2020-02 ayant pour objet de fixer le taux de taxes foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2020;
 - 4.3 Nomination comités de la MRC;
 - 4.4 Approbation règlement d'emprunt - Régie Intermunicipale de l'Énergie Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine
- 5.- Matières recyclables:
 - 5.1 Résolution paiement facture - recyclage - amendement au contrat

- 6.- Aménagement et Forêt;
- 7.- Développement économique, social et communautaire:
 - 7.1 Mandat comité administratif poste agent de soutien au développement social;
 - 7.2 Résolution autorisation signature Avenant 2019-01 - contrat de prêt pour le Fonds local d'investissement;
 - 7.3 Dépôt rapport des investissements;
 - 7.4 Résolution embauche madame Sarah Miousse- SANA
- 8.- Période de questions du public;
- 9.- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-01-02 Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2019- conseil des maires

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du conseil des maires du 27 novembre 2019 soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2020-01-03 Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2019- comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du comité administratif du 17 décembre 2019 soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2020-01-04 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} novembre au 30 novembre 2019 visant le paiement des dépenses au montant de 395 677,49\$ ainsi que du 1^{er} décembre au 31 décembre 2019 au montant 1 285 847,75\$ (voir liste à l'annexe 2020-01-04).

Mention au procès-verbal: Le chèque au montant de 2000\$ qui a été émis à monsieur Jacques Bélanger pour une activité auprès des aînés durant la période des Fêtes consiste en un projet pilote. Nous avons reçu le financement complet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- CORRESPONDANCE -

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance. Aucune résolution n'est adoptée à cet effet. A noter que la correspondance a été envoyée ultérieurement aux élus.

- ADMINISTRATION -

RÉSOLUTION 2020-01-05 Adoption du règlement 2020-01 permettant d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2020

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Bonaventure a adopté ses

prévisions budgétaires pour l'année 2020 le 27 novembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion et projet de règlement ont été déposés au conseil des maires à la séance du 27 novembre 2019 par le maire Linda MacWhirter;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et unanimement résolu qu'il soit et il est par la présente, ordonné et statué par le règlement 2020-01 ce qui suit: (voir règlement 2020-01 au livre des règlements).

**RÉSOLUTION 2020-01-06 Adoption du règlement 2020-02
ayant pour objet de fixer le taux
de taxe foncière générale et
autres tarifications applicables
pour le territoire non organisé de
la MRC de Bonaventure pour
l'exercice financier 2020**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles pour les territoires non organisés;

ATTENDU QU'en vertu du code municipal (art. 954), le conseil de la MRC est tenu de préparer un budget prévoyant des recettes au moins égales aux dépenses y figurant;

ATTENDU QU'en vertu du code municipal (article 988), toute taxe est imposée par règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et projet de règlement ont été déposés au conseil des maires à la séance du 27 novembre 2019 par le maire Roch Audet;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents qu'il soit et il est par la présente, ordonné et statué par le règlement 2020-02 ce qui suit: (voir règlement 2020-02 au livre des règlements).

RÉSOLUTION 2020-01-07 Nomination comités de la MRC

IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Régent Bastien, préfet suppléant soit nommé au comité du développement social de la MRC en remplacement de monsieur Gérard Porlier.

**RÉSOLUTION 2020-01-08 Approbation du règlement
d'emprunt 2019-01 de la Régie
Intermunicipale de l'énergie
Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine
décrétant une dépense
n'excédant pas 138 360\$ et un
emprunt du même montant pour
pourvoir aux frais de
refinancement du règlement
d'emprunt numéro 2010-01**

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2019, après avis de motion dûment donné le 18 septembre 2019, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 138 360\$;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le numéro 2019-01 dans les quinze (15) jours de son adoption;

ATTENDU QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt numéro 2019-01;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure, conformément à l'article 607 du Code municipal approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

- MATIÈRES RECYCLABLES -

RÉSOLUTION 2020-01-09 **Autorisation de paiement -
montant forfaitaire et montant
compensatoire - Contrat de
recyclage avec Bouffard Sanitaire
Inc**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé de renégocier, de gré à gré, certaines clauses de notre contrat avec l'entreprise Bouffard Sanitaire inc pour assurer le maintien des services relatifs à la collecte, au transport, au tri et au traitement des matières recyclables;

ATTENDU QUE l'amendement au contrat a été signé par les parties en cause le 17 décembre 2019;

ATTENDU QUE le contrat se termine le 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC recevra un montant de compensation de RECYC-QUEBEC qui correspond à plus ou moins 95% de la facutre;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure assumera les coûts engendrés par cette modification au contrat pour les années 2019 et 2020 pour les municipalités.

- AMÉNAGEMENT ET FORÊT -

RÉSOLUTION 2020-01-10**Émission du certificat de conformité du règlement numéro 2019-489 de la ville de Paspébiac par rapport au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil d'une municipalité peut modifier, en suivant le processus prévu par la Loi, le contenu de son règlement sur les dispositions générales et administratives;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 137.2 de la LAU, le plus tôt possible après l'adoption, par le conseil d'une municipalité, d'un règlement modifiant un règlement d'urbanisme, le secrétaire-trésorier de ladite municipalité transmet copie certifiée conforme du règlement et de la résolution par laquelle il est adopté à la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, dans les 120 jours qui suivent la transmission prévue à l'article 137.2, le Conseil de la MRC l'examine et l'approuve s'il est jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé et aux dispositions du Document complémentaire;

ATTENDU QUE le contenu du règlement 2019-489 de la ville de Paspébiac, règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-330 de manière à ajouter différentes dispositions normatives, une annexe cartographique identifiant le territoire couvert par l'aire patrimoniale et touristique de la ville de Paspébiac, ainsi qu'une mise à jour des adresses des bâtiments qui sont assujettis aux dispositions normatives applicables à l'intérieur de l'aire patrimoniale et touristique de la ville de Paspébiac, a été jugé conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ainsi que de son Document complémentaire;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser l'émission du certificat de conformité numéro PA-2020-114 à l'égard du règlement numéro 2019-489 de la ville de Paspébiac, règlement ayant dûment été adopté lors d'une réunion régulière du Conseil de cette ville tenue le.....2020.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE -

RÉSOLUTION 2020-01-11**Mandat au comité administratif
Processus d'embauche Agent de soutien en développement social**

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure mandate le comité administratif de procéder au processus d'embauche d'une nouvelle ressource en développement social (affichage du poste, sélection du candidat(e), entrevues et embauche). Le conseil de la MRC entérinera par résolution le ou la candidat(e) retenu(e) par

le comité administratif.

**RÉSOLUTION 2020-01-12 Autorisation de signature -
Avenant 2019-1 au contrat de Prêt
pour l'établissement d'un Fonds
local d'investissement (FLI)**

IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Éric Dubé, préfet soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure l'avenant 2019-01 au contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) avec la ministre déléguée au Développement économique régional, représentée par monsieur Florent Lado Nogning, directeur régional.

Dépôt rapport des investissements

Monsieur François Bujold, conseiller aux entreprises dépose au conseil des maires le rapport des investissements (voir document 2020-01).

Madame Mélissa Bélanger, agente de développement rural dépose le rapport des décisions d'investissement dans le cadre du FDT (voir document 2020-01-01)

**RÉSOLUTION 2020-01-13 Embauche de madame Sarah
Miousse**

ATTENDU QUE madame Meredith Griffith a été embauchée comme coordonnatrice au service d'accueil des nouveaux arrivants en remplacement de madame Sophie Stürzer lors de son congé de maternité;

ATTENDU QUE madame Griffith a quitté son emploi;

POUR CE MOTIF: IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires procède à l'engagement de madame Sarah Miousse comme coordonnatrice au service d'accueil des nouveaux arrivants jusqu'au retour du congé de maternité de madame Stürzer. Celle-ci sera rémunérée selon la politique salariale en vigueur à la MRC.

**RÉSOLUTION 2020-01-14 Demande pour couverture
cellulaire adéquate**

CONSIDÉRANT l'importance de la communication via la téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le cellulaire occupe une place importante dans notre quotidien, économie, sécurité, etc..;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sur le territoire de notre MRC n'ont pas accès à une couverture cellulaire, celle-ci est inexistante;

CONSIDÉRANT que la technologie existe et que TELUS peut installer

des tours avec les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT que dans nos nombreuses interventions et démarches pour installer les équipements nécessaires afin d'avoir une couverture cellulaire opérationnelle et adéquate sur l'ensemble de notre territoire, celles-ci se sont avérées sans résultat, l'importance des coûts d'installation est le frein évoqué par TÉLUS pour ne pas procéder à la mise en place de l'équipement requis;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure demande aux autorités gouvernementales, en l'occurrence, monsieur Sylvain Roy, député de Bonaventure, madame Marie-Éve Proulx, ministre responsable de notre région, madame Diane LeBouthiller, ministre du revenu national et députée de notre région d'élaborer un plan de développement pour donner à notre territoire une couverture cellulaire adéquate requise en 2020.

- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC-

Aucune question.

RÉSOLUTION 2020-01-15 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que l'assemblée soit levée.

Note: En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, sec-trés.